



PROCES – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 23 Janvier 2024 -

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.

Étaient présents : Mmes **BERNARD** Agnès, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **ROLLIN** Stéphanie et MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **BLAIN** Peter, **DEBIAIS** Thierry, **DESROCHE** Arnaud, **DUVERGER** Christian, **FERRON** Jean-Marie, **JALLADEAU** Patrick et **MANCEAU** Éric.

Étaient excusés : Mmes **DA MOTA** Christelle, **ISSOIRE** Marie-Hélène et M. **BANVILLE** Patrice.

Date de convocation : le 17 janvier 2024 Affiché en mairie : le 17 janvier 2024	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de votants : 11
M. DEBIAIS Thierry a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.	

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2023. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

DECISION DU MAIRE

Pouvoirs exercés par délégation du conseil municipal – compte-rendu des décisions

Décision n° DEC-10-2023 : RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES A BOURESSE – LOTS N°1 A 9 – MODIFICATIONS DE MARCHÉ N°1, 2 ET 3 (Prolongation de durée du marché)

Décision n° DEC-11-2023 : RENOVATION DE LA SALLE DES FETES A BOURESSE – LOT N° 5
DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Décision n° DEC-12-2023 : RENOVATION DE LA SALLE DES FETES A BOURESSE – MODIFICATIONS DE MARCHÉ N°2&3 - LOT N°5&6

Décision n° DEC-13-2023 : Virement de crédit 1 : MAM travaux complémentaires

Monsieur le Maire a procédé au virement de crédit suivant :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
2313 (23) - 0156	Constructions	38 000.00			
2313 (23) - 0158	Constructions	- 38 000.00			
	TOTAL	0.00		TOTAL	0.00

DELIBERATIONS

N° 2024-01 (23/01)

Sénatoriale partielle : élection des délégués

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-DCL/BER-032 fixant les modalités du scrutin,

Vu le décret n°2024-9 du 5 janvier 2024 portant convocation du collège électoral pour l'élection d'un sénateur dans le département de la Vienne,

Monsieur le Maire a procédé à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Conformément au procès-verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, MM. Jean-Claude LUTEAU, Christian DUVERGER, Thierry DEBIAIS sont élus délégués titulaires et Mmes Agnès BERNARD, Flavie DUPUIS SAULET, Stéphanie ROLLIN sont élus délégués suppléants.

N° 2024-02 (23/01)

MJC 21 : Renouvellement de la Convention TAP pour janvier à juin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2023-51 par laquelle la commune s'engageait avec la MJC 21 par convention de prestation de service pour l'animation des TAP pour la période de septembre à décembre 2023.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de cette convention pour la période allant de janvier à juin 2024, dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise M. le Maire à signer la Convention de Prestation de Service « Animation des TAP » telle que présentée au cours de la séance et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

N° 2024-03 (23/01)

Personnel communal : prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la parution du décret n°2023-1106 du 31 octobre 2023, celui-ci permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime, après saisine du Comité Social Territorial (place auprès du Centre de Gestion)

Par conséquent, Monsieur le Maire présente un projet de délibération et sollicite l'organe délibérant afin d'autoriser la saisine du CST.

Il est précisé que la délibération finale d'instauration de cette prime sera proposée après l'avis dudit comité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à saisir le CST placé auprès du Centre de Gestion, et à y joindre le projet de délibération tel que présenté (fournie en annexe).

N° 2024-04 (23/01) Délibération ajournée

CCVG : proposition d'adhésion à la charte d'entretien des Haies

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Par délibération n° CC/2023/116 du 19 octobre 2023, le conseil communautaire a décidé d'engager la CCVG et les communes volontaires dans une démarche d'entretien durable des haies.

Les haies de notre territoire sont soumises à plusieurs facteurs qui ne garantissent pas leur maintien et moins encore leur renouvellement. Il s'agit notamment des arrachages lors de l'agrandissement des parcelles, du changement climatique qui entraîne le dépérissement rapide des chênes, ou encore des entretiens inadaptés qui blessent les végétaux.

Face à ce constat il est proposé que la CCVG et les communes volontaires s'engagent dans une démarche à 2 niveaux :

- ✓ Niveau 1 : la signature d'une charte d'engagement, rappelant les principales règles de bonnes pratiques de taille et d'entretien des haies, accompagnée d'un guide technique.
- ✓ Niveau 2 : la réalisation d'un plan de gestion du bocage de bords de route à l'échelle de la commune (pour les voiries dont elle a la charge) et à l'échelle de tout le territoire pour la CCVG (pour les voiries dont elle a la charge) : référencement des haies et adaptation de la gestion en fonction des contraintes sur chacune d'entre-elles.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin de se prononcer sur la signature de la charte et sur le

niveau souhaité.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal souhaite prendre le temps de réflexion sur le point évoqué, souhaite disposer de la charte d'engagement afin de bien en prendre connaissance avant de statuer. Il est donc proposé d'ajourner la délibération et de présenter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Délibération ajournée

N° 2024-05 (23/01)

Bons Vacances CPA Lathus : convention avec CCVG – Année 2024

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été (juillet et août) organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec la CCVG, pour favoriser l'accès aux enfants de 6 à 16 ans de la commune aux camps d'été organisés par le CPA LATHUS.

La commune participerait à hauteur de 50 € pour chaque séjour effectué par un enfant de la commune. A la fin de la saison estivale, le CPA Lathus facture à la CCVG l'intégralité des bons-vacances, la part CCVG et la part des communes.

La CCVG se chargera ensuite de facturer la part communale à chaque commune concernée par le dispositif.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR, et 1 ABSTENTION :

- ✓ autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2024 avec la CCVG, pour l'attribution de bons-vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 €, pour chaque séjour au CPA ;
- ✓ autorise de rembourser la part communale des bons-vacances à la CCVG.

+ Questions et informations diverses

Salle des Fêtes : le chantier progresse bien depuis la reprise de janvier. Toutes les entreprises travaillent afin de maintenir le délai de fin de chantier de fin mars.

Zone EnR : le plan est affiché et la discussion est lancée. Monsieur le Maire expose qu'il convient dans la procédure de faire une réunion publique afin de répondre aux interrogations de la population. Le secrétariat est en train d'alimenter la plateforme en ligne des installations déjà présentes sur la commune. A terme nous devons définir les zones.

Monsieur le Maire informe :

- avoir participé à la réunion à Civaux sur l'exercice nucléaire. A priori rien ne sera demandé à la population, uniquement aux communes dans un périmètre défini le jour même, selon le scénario choisit. Nous devons rester « d'astreinte » au cas où.
- avoir reçu un mail du service Patrimoine de la CCVG qui gère le label « Pays d'art et d'histoire » pour programmer une « P'tite balade 2024 » sur la commune. Il avait été proposé de combiner cette balade avec la fête communale et proposé ainsi une thématique patrimoine (visite de l'église notamment) la date du dimanche 30 juin est donc validé et l'animation devra se tenir le matin (9h30 / 10h) afin de ne pas perturber l'installation de la troupe sur le parvis l'après-midi pour le spectacle du soir.

+ Point sur les commissions :

1/ Voies et Réseaux :

le Poiroux : le devis de la CCVG a été réceptionné pour la reprise de voirie après les travaux d'enfouissement menés par SRD.

voirie : il sera aussi nécessaire de prévoir rapidement une reprise de voirie devant l'atelier communal. Un devis d'Iribarren TP a aussi été reçu.

portique : le portique de hauteur cassé (après maison des Assos) par un tiers et qui a fait l'objet d'une déclaration de sinistre aux assurances va nous être remboursé. Le 2^{ème} (après la salle des fêtes) dégradé lors des travaux sera également remplacé par l'entreprise d'ici la fin des travaux.

2/ Bâtiments :

divers : il a été signalé un problème de chauffage à l'école (manque de pression) ; dans le logement de l'épicerie c'est le chauffe-eau qui fuyait (le groupe de sécurité a été changé) ; et celui des vestiaires montre toujours des dysfonctionnements bien que l'entreprise soit passée pour réparer.

éclairage : les dalles d'éclairage LED ont été posées dans la maison des assos et dans les salles du club/chasse.

logement social : les murs sont cassés et les travaux continuent.

3/ Espaces publics :

4/ Jeunesse Animation :

CLAS : une réunion avec les bénévoles a eu lieu. Actuellement seulement 4 enfants présents. Nous attendons la proposition de nouveaux élèves par le collègue.

TAP : une réunion a été menée avec la nouvelle référente de la MJC 21, afin de faire connaissance et lui transmettre nos désirs (notamment la proposition d'activités pour tous les groupes)

chantier loisirs : il est prévu pour les vacances de pâques, du 22 au 26 avril. Le thème est à définir ainsi que la liste des participants.

Tour de tables des conseillers

Agnès Bernard signale que la route d'usson est très dangereuse, précise la présence récurrente d'affaissement important de la chaussée (comme sur le chemin noir !), cela oblige de rouler en milieu de route.

Arnaud Desroche demande si la commune dispose de contrat de maintenance pour les défibrillateurs ? M. le maire répond qu'il n'y a pas de « contrat de maintenance » automatique sur les 2 appareils cependant la maintenance obligatoire est faite tous les ans comme le veut la réglementation.

Flavie Dupuis-Saulet souhaite exprimer son mécontentement ; elle trouve que dans de plus en plus de dossier, l'expression des conseillers municipaux n'est plus nécessaire. Les élus disposent de mois en moins de droit de vote. Tout devient imposé par l'état (PLUI, les projets éoliens, etc ...) Que devons-nous faire ? et qui alerter sur ce point ? à quoi sert aujourd'hui un conseil municipal ?

Agenda :

Jeudi 22 février 2024 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal

Samedi 6 avril 2024 à 12h : Repas des Aînés – Salle des Fêtes


L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 20 heures 45 minutes.

Le Secrétaire de Séance,



Thierry DEBIAIS

Le Maire,



Jean-Claude LUTEAU

